

## JEUX DE HASARD

# Il n'y a plus de moyens pour contrôler

**En 2011, la légalisation des jeux d'argent en ligne devait permettre un meilleur contrôle. Mais faute de moyens, on ne contrôle plus rien.**

• **Alain WOLWERTZ**

**C'**est une mésaventure vécue. Celle d'un habitué de jeux de pari en ligne sur des sites autorisés en Belgique. Une mésaventure coûteuse puisque cette personne explique avoir perdu jusqu'à 500 euros par heure sur différents jeux...

Le joueur malheureux a interpellé la Commission des jeux de hasard qui s'est bornée à lui rappeler la règle en vigueur depuis fin 2011 : la perte horaire moyenne ne peut dépasser 75 euros.

Un peu court comme réaction ? Sans doute, mais la Commission n'a en réalité guère les moyens d'en faire plus. Il faudrait des arrêtés précisant cette notion de perte horaire

moyenne (sur quelle durée ?, etc.), un service de contrôle équipé de moyens humains et techniques ainsi que des directives claires.

«*Et tout cela n'existe pas...*», dit Étienne Marique, le président de la Commission. La loi légalisant les jeux en ligne en Belgique est bonne (voir ci-contre), mais les moyens pour la traduire sur le terrain n'ont pas suivi.

Aujourd'hui, la Commission est un organe de contrôle privé de moyens pour le faire et qui est dans l'incapacité de sanctionner d'éventuels contrevenants. «*Mais ce n'est pas neuf, il y a 3 ans que je le dis*», note Étienne Marique. Il n'est d'ailleurs pas le seul : en 2013, la Cour des comptes indiquait déjà que la loi sur les jeux de hasard n'était que partiellement exécutée, faute d'arrêtés d'application, source d'insécurité juridique à la fois pour les contrôles et les sanctions que pourrait prendre la Commission. Faute d'arrêtés d'exécution, il lui est ainsi impossible d'infliger des amendes administratives pourtant prévues par la loi...

**On ne contrôle même presque plus dans les casinos**

«*En 2011 on n'est pas allé au bout*

*de la démarche*, regrette le président de la Commission. *Et chaque année, on réduit nos moyens. On nous en a promis, mais rien n'a été inscrit dans les dépenses de l'État.*» Résultat, chaque année la Commission perd du personnel, tant au niveau des fonctionnaires que des policiers chargés de ces matières. Il n'y en avait déjà que cinq, il n'y en a plus que deux...

«*Aujourd'hui, on ne fait même plus les contrôles en situation réelle, on ne va presque plus dans les casinos, on n'est plus capable de faire le moindre travail proactif...*» La Commission a pourtant des projets de contrôle qui pourraient être simples et efficaces. Comme le contrôle des logins de joueurs. Il y en a 1,2 million en Belgique alors qu'il n'y a pas autant de joueurs. Le nettoyage de ces logins multiples, parfois avec de faux numéros de registre national, cache notamment des personnes interdites de jeux ou qui n'ont pas l'âge légal de 21 ans. «*On souhaiterait faire des croisements entre ces logins et le registre national, mais celui-ci nous demande 50 000 €, que nous n'avons pas*, dit Étienne Marique. *Et cela fait deux ans que je négocie avec l'administration avec ce sujet.*» ■

## «La bride sur le cou»

En 2011, en légalisant les jeux en ligne, l'idée était de faire revenir vers des sites légaux les Belges qui jouaient de toute façon (entre 100 et 500 millions d'euros par an selon les estimations) sur des plateformes situées aux

Bahamas ou ailleurs. Pour être autorisés, les sites de jeux belges devaient être physiquement présents (les serveurs notamment) sur le sol national. Le but étant de pouvoir contrôler et sanctionner si besoin, ce qui n'était pas possible avec des opérateurs agissant depuis l'étranger.

«*Logiquement, quand on a perdu un certain capital sur une*

*journée nous pouvions le vérifier. Mais ça n'a duré que 3 mois puis on n'en a plus eu les moyens*, donne en exemple le président de la Commission. *Aujourd'hui les opérateurs ont la bride sur le cou. Je le déplore. Si on continue comme ça, que les opérateurs en viennent à faire à leur mode, on sème le vent d'un scandale.*»